



LA FEDERATION COMMUNIQUE

UNILEVER : « ARRÊTEZ LE MASSACRE ! »

Les conditions de travail dans le groupe Unilever se dégradent fortement et deviennent insupportables aux salariés. Les accidents du travail, les arrêts maladie explosent dans l'ensemble des sites. Il faut bien nourrir les actionnaires ! Les dividendes distribués en 2011 par le groupe Unilever Monde ont atteint 2,5 milliards d'€ soit un taux de distribution de 60%, après 55% (2,3 milliards) en 2010. C'est le plus fort taux sur les 5 derniers exercices. Le rendement de l'action Unilever s'élève à 5,7%, taux parmi les plus élevés de l'industrie. La stratégie de rentabilité financière du groupe coûte cher aux salariés et au pays. La recherche de profits toujours plus élevés, de gains de productivité à n'importe quel prix fait que les salariés du groupe perdent leur vie à devoir la gagner.

Le nombre de salariés du groupe Unilever France est passé de plus de 9 000 personnes à la fin des années 90' à 2 871 en 2011, soit une saignée de plus de 6 500 salariés en une dizaine d'années. De nombreux sites ont connu restructurations, licenciements et fermetures (Miko, Amora-Maille, Dove, Timotéi, Signal...). La centaine de salariés de Fralib résistent et se battent contre la volonté de fermeture de leur usine et la délocalisation de la production à Bruxelles et en Pologne.

Le siège social du groupe Unilever a subi des réorganisations et suppressions de postes continuelles depuis le début des années 2000. De 1 884 en 2005, le nombre de salariés est passé à 1 228 en 2011. Le dernier Plan si indûment dénommé « de sauvegarde de l'emploi » présenté en janvier 2013 met en œuvre 152 suppressions de postes dont la quasi totalité délocalisée à l'étranger.

Devant la recrudescence des dossiers de salariés en souffrance dans leur travail, traités par les représentants du personnel, le CHSCT a diligenté une expertise. Le constat est sans appel :

- « Les entretiens menés au cours de l'expertise ont révélé la présence avérée de risques psychosociaux dans l'entreprise impactant l'ensemble des services. Ces risques sont le fruits de multiples dysfonctionnement organisationnels qui impactent les conditions de travail et la santé des salariés.
- Parmi ces dysfonctionnements, la charge de travail élevée, identifiable notamment par le temps de travail des salariés, une grande flexibilité des horaires de travail qui ne permet pas de concilier vie personnelle/vie professionnelle, travail en soirée et durant les week-ends, recours à une main d'œuvre précaire instable... ».

Le comportement « harcélégène » de certains managers, subissant probablement eux-mêmes des contraintes au quotidien pour tenir les objectifs assignés, est érigé en méthode de management. Ce constat aggrave une première expertise en 2010 qui concluait déjà sur un risque grave des conséquences de la dégradation des conditions de travail sur la santé des salariés.

La direction du groupe Unilever, qui s'est vue décerner par ses pairs le Trophée Euro Stoxx 50 de la « gouvernance responsable » n'a rien fait ! Malgré les alertes du CHSCT depuis 2010 ! Début Mai, un salarié s'est suicidé. La direction d'Unilever en est pleinement responsable.

Qu'attend le gouvernement pour faire respecter la loi et que la multinationale assume toutes ses responsabilités !!!

Montreuil, le 21 juin 2013